

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-86

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves (en visio)
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visio)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Mme Roselyne Granier, cheffe du service des affaires financières, juridiques et commande publique
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique
Commandant Olivier Javelle, élève-colonel de l'ENSOSP

-o0o-

Objet : Attribution de l'accord-cadre multi-attributaires « acquisition de cartes accréditives et distribution de carburants pour le département de l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche sur le réseau national (procédure 2023SA02) » - Autorisation de signature de l'accord-cadre n° 2023TE029

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n° 2023-61 du bureau du conseil d'administration en date du 11 septembre 2023 approuvant le lancement d'une procédure conjointe avec le département de l'Ardèche, la définition de l'opération et désignant le conseil départemental en tant que coordonnateur

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que les accords-cadres à bons de commande relatifs à l'approvisionnement en carburant des véhicules et matériels du SDIS de l'Ardèche arrivent à leur terme au 31 décembre 2023 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation,

Considérant la définition de l'opération et le lancement des deux consultations suivantes :

- 1) Consultation n° 2023SA02 – Acquisition de cartes accréditives et distribution de carburants pour le département de l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche sur le réseau national
 - ⇒ Accord-cadre multi-attributaires avec trois opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant d'offres, sur appel d'offres ouvert, d'une durée de 4 ans maximum (un an reconductible tacitement trois fois) pour un montant estimatif annuel de 500 000 € HT, dont 150 000 € HT pour le SDIS de l'Ardèche.
- 2) Consultation n° 2023SA03 – Distribution de carburant en stations locales avec ou sans cartes accréditives et prestations associées pour le département de l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche
 - ⇒ Marché avec un opérateur économique par lot, sur appel d'offres ouvert, d'une durée de quatre ans maximum

Considérant les critères d'analyse et leur pondération étaient définis dans le règlement de consultation comme suit :

Critères	
1 - Prix des prestations	
1.1 – Coût du carburant	50
1.2 – Coût d'acquisition des cartes et badges autoroutes + coût des prestations annexes	10
2 – Valeur technique	40
2.1 – Densité et répartition du réseau	15
2.2 – Modalités et paramétrages des cartes	5
2.3 – Durée de validité des cartes : ➤ 1 an = 0 point ➤ 2 ans = 1 point ➤ 3 ans = 2 points ➤ 4 ans = 3 points	5
2.4 – Ergonomie et fonctionnalité du site internet	5
2.5 – Service après-vente / Récupération des données	10

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 007-280712001-20231206-D_2023_86-DE

Considérant la méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « prix des prestations » suivante :

Note de l'offre = (montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre à noter) x base de notation

Pour la notation du critère coût des carburants : Le prix retenu pour le jugement des offres est le prix public déclaré par type de carburant au Ministère de la transition écologique le 27 octobre 2023, réduit du rabais, en pourcentage ou en euros, de remise au litre indiqué dans l'acte d'engagement.

Considérant la liste des candidats ci-après :

- CLAUBER, 07700 Bourg-Saint-Andéol
- Société des Pétroles SHELL, 92800 Puteaux
- TOTAL MARKETING France, 92800 Nanterre
- FLEET PRO en groupement solidaire avec La Compagnie des Cartes Carburants SAS, 92240 Malakoff
- SIPLEC – Société d'Importation Leclerc, 94200 Ivry sur Seine
- DKV EURO SERVICE France, 92150 Suresnes
- 3C, 43190 Tence

Considérant que la commission d'appel d'offres du conseil départemental de l'Ardèche qui s'est réunie le 27 novembre 2023, a attribué l'accord-cadre aux trois titulaires suivants :

Offre	Titulaire n° 1	TOTAL MARKETING France 92800 Nanterre	
		En euros HT	En euros TTC
1 – Prix des prestations (estimatif)		415 729.50 €	498 875.40 €
- Rabais au litre de carburant		0 € sur prix d'affichage 0.04 € si barème « Mobility » sauf GNR et AdBlue	0 € sur prix d'affichage 0.048 € si barème « Mobility » sauf GNR et Adblue
- Prestations des cartes et/ou badges		Carburants TotalEnergies dont stations Access + ELAN Péages VL (Liber-T) + PL (Passango) Stationnements parkings avec le pictogramme T Lavages	
2 – Valeur technique			
- Densité et répartition du réseau		30 stations sur le département de l'Ardèche et 3 583 sur le territoire national.	
- Modalité et paramétrages des cartes		Commande de cartes = 10 jours ouvrés maximum. Demande de duplicatas ou cartes supplémentaires = 5 jours ouvrés maximum.	
- Durée de validité des cartes		48 mois	
- Service après-vente / Récupération des données		L'opposition d'une carte est possible 24h/24 et 7j/7 via le site client « Mobility » ou par téléphone.	

Offre	Titulaire n° 2	Société des Pétroles SHELL 92800 Puteaux	
		En euros HT	En euros TTC
1 – Prix des prestations (estimatif)		397 554.07 €	477 064.88 €
- Rabais au litre de carburant		0.070 € sauf GNR et AdBlue	0.084 € sauf GNR et Adblue

- Prestations des cartes et/ou badges	Carburants Shell + AVIA + BP + ENI + grandes & moyennes surfaces LECLERC Péages VL et PL Stationnements parkings Vinci / Indigo Lavages	Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 007-280712001-20231206-D_2023_86-DE 
2 – Valeur technique		
- Densité et répartition du réseau	11 stations sur le département de l'Ardèche et 2 570 sur le territoire national, dont 323 en région Sud-Est et 483 en Auvergne Rhône Alpes. Aucune en Corse.	
- Modalité et paramétrages des cartes	Commande de cartes = 5 jours ouvrés (code secret dans les 2 jours ouvrés dès réception de la carte). Changement de données client = 4 jours ouvrés. Autres demandes = 1 jour ouvré. => Les cartes seront actives dès réception au SDIS07.	
- Durée de validité des cartes	48 mois	
- Service après-vente / Récupération des données	Procédure gratuite de mise en opposition d'une carte volée ou perdue, par téléphone, mail, fax ou internet. La responsabilité du client est dérogée à J+1 si transaction en France et déclaration avant 17 heures à Shell et à J+2 si transaction à l'étranger ou déclaration après 17 heures à Shell.	

Offre	Titulaire n° 3	Groupement solidaire FLEET PRO / La Compagnie des Cartes Carburants SAS 92240 Malakoff	
		En euros HT	En euros TTC
1 – Prix des prestations (estimatif)		404 040.00 €	484 848.00 €
- Rabais au litre de carburant		Aucune	Aucune
- Prestations des cartes et/ou badges		Carburants AVIA + BP + DYNEFF + ENI + ESSO + SHELL + des stations low-cost : Auchan, Avia Xpress, Carrefour, Cora, Leclerc, Esso Express, Fulli, Intermarché Péages VL et PL Stationnements parkings Vinci Lavages	
2 – Valeur technique			
- Densité et répartition du réseau		7 stations sur le département de l’Ardèche et 4 100 sur le territoire national.	
- Modalité et paramétrages des cartes		Commande de cartes = 10 jours ouvrés.	
- Durée de validité des cartes		36 mois	
- Service après-vente / Récupération des données		L’opposition d’une carte est possible 24h/24 et 7j/7 via le site Fleet Pro Endenred. Blocage des cartes à distance sous 2 heures. En cas de dysfonctionnement de l’automate, interlocuteur dédié et hotline du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.	

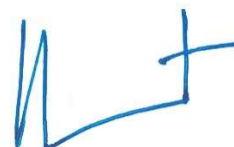
Considérant que la deuxième consultation, sur appel d'offres ouvert sera relancée pour la distribution de carburant en stations locales avec ou sans cartes accréditatives et prestations associées par le Département de l'Ardèche et par le SDIS de l'Ardèche, la consultation n° 2023SA03, ayant été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- I. **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres multi-attributaires « acquisition de cartes accréditatives et distribution de carburants pour le département de l'Ardèche et le SDIS de l'Ardèche sur le réseau national ».
- II. **PREND ACTE** de la relance de la procédure 2023SA03 « distribution de carburant en stations locales avec ou sans cartes accréditatives et prestations associées par le département de l'Ardèche et par le SDIS 07 » sous la forme d'un nouvel appel d'offres ouvert pour le SDIS 07.

III. **PRÉCISE** que les crédits nécessaires, pour chaque exercice concerné, seront inscrits en section fonctionnement au chapitre 60 « achats et variation des stocks », article 60622 « carburants », sous l'unité fonctionnelle n°23FOTECARBU et dans le code famille 29.302 « fourniture de carburants » conformément à la nomenclature des marchés publics du SDIS de l'Ardèche.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat